

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 22 août 2022

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux août à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Christiane DETRAZ, Maire.

En exercice : 11
Présents : 07
Excusés : 03
Absent : 01
Votants : 07

Présents : Christiane DETRAZ, Christian EXCOFFON, Denis BOURGEOIS-ROMAIN, Jérémie MONGELLAZ, Thierry TEYPAZ, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS.

Excusés : Laëtitia SOCQUET-JUGLARD, Jacky MARIN-LAMELLET, Jean-Luc REBORD.
Absent : Jean-Loup MARTIN.

Date de la convocation : 12/08/2022

A été élu secrétaire de séance : Dominique TEYPAZ.

Délibération n° 2022-D35 – Décision modificative n°2 au budget principal de l'exercice 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2022-D17 du Conseil Municipal en date du 07 avril 2022 approuvant le budget principal de l'exercice en cours ;

Considérant la nécessité de régulariser certaines imputations budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents (7 voix pour) :

➤ **Approuve** la décision modificative n°2 au budget principal de l'exercice 2022 arrêtée comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
Investissement				
Opération 103				
D21538/21 : Autres réseaux		65 154.00		
D2135/21 : Inst.géné,agenc, aména construction	-60 000.00			
R2135/21 : Inst.géné,agenc, aména construction				5 154.00
Opération 122				
D2112/21 : Terrains de voirie	-31 917.00			
D2113/21 : Terrains aménagés autre que voirie		35 000.00		
D2151/21 : Réseaux de voirie	- 3 083.00			
Fonctionnement				
D6718/67 : Autres charges exceptionnelles		11 000.00		
D022 : Dépenses imprévues	-11 000.00			
TOTAL		5 154.00		5 154.00

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Maire,
Christiane DETRAZ

